

SGSOC : QUELQUES MESSAGES DE CES DERNIERS JOURS SUR LE PROJET SGSOC

22 mai 2013, Yaoundé - Le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) dans un communiqué récent a demandé à la Compagnie Américaine Heraklès d'arrêter les opérations d'abattage des arbres sur son site de projet de Talangaye. L'entreprise implantée au Cameroun depuis 2009 pour développer un projet de plantation de palmier à huile sur 73 000 hectares de terres dans la région du Sud-ouest n'a pas à ce jour, d'autorisation légale pour développer son projet.

A la suite de cette sortie du MINFOF, des ONGs -Greenpeace, Oakland institute en collaboration avec le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED)- ont publié ce jour un rapport qui mets à nu le véritable visage de Heraklès farms. Le rapport intitulé « Le double jeu de Heraklès Farms » révèle le comportement trompeur de l'entreprise américaine. Une série de documents et communications internes révèle un contraste saisissant entre ce que les ce que les dirigeants de l'entreprise communiquent publiquement, ce qu'ils transmettent aux investisseurs et la réalité sur le terrain.

Face à tous ces événements, les messages clés du CED sont les suivants :

- 1.** La lettre de suspension du MINFOF ne demande pas l'arrêt des opérations de la compagnie, mais simplement l'arrêt des opérations abattage, jusqu'à ce que la loi soit respectée. Cette décision ne peut donc justifier la décision de mettre au chômage technique la totalité de leur personnel. Le rapport fournit la preuve que la compagnie connaît des difficultés financières, et aurait sans doute été dans l'obligation d'arrêter ses opérations. Il est donc inexact de donner l'impression que le Ministre des Forêts et de la Faune est responsable de la mise au chômage de ces centaines d'employés. C'est la responsabilité de la compagnie de s'assurer qu'elle respecte toutes les exigences légales dans le pays hôte.
- 2.** Le récent rapport de la Délégation Régionale du MINFOF pour le Sud-Ouest évoque des cas d'intimidation et de corruption. Le rapport de Greenpeace et Oakland Institute évoque aussi la corruption. Il s'agit d'accusations particulièrement graves, qui devraient donner lieu à une enquête des services compétents de l'Etat.
- 3.** Le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) s'était inquiété du prix particulièrement bas du loyer de la terre (entre 1/2 dollar et 1 dollar l'hectare par an) dans son rapport publié en février 2012 sur Heraklès. Les données internes de la compagnie donnent une indication de la valeur véritable de la terre: jusqu'à 4000 dollars l'hectare par an en Malaisie, et la compagnie estime que la terre qu'ils convoitent à une valeur bien plus élevée encore. Heraklès

reconnait donc en interne qu'elles ont trompé le gouvernement du Cameroun. Peut-on dans ces conditions continuer à prétendre qu'il s'agit d'un projet de développement?

4. La compagnie SGSOC a indiqué dans le contrat qu'elle dispose des ressources financières nécessaires à la conduite du projet (article 5.4 de la convention). La correspondance interne montre qu'elle est loin d'avoir les fonds dont elle a besoin pour développer le palmier à huile sur les terres qu'elle convoite. Elle a donc, encore une fois, menti, et exposé le Gouvernement du Cameroun dans un procès particulièrement controversé.

En conclusion, la société SGSOC ne souhaite pas développer le Cameroun, mais gagner un maximum d'argent en privant le pays de ses terres et de ses ressources.

Contact :

Mireille Tchiako

Chargée de la Communication

Centre pour l'Environnement et le Développement (CED)

Tél : 00237 7012 7324

E-mail : mireille_19@live.fr

www.cedcameroun.org